

MANDAT D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET DE REPRÉSENTATION

Le Mandant :

La société **SUNLINK PV**, SARL au capital de 100,00 €, dont le siège social est situé au **180 Avenue Charles de Gaulle, 08000 Charleville-Mézières**, immatriculée au RCS de Sedan sous le numéro **943 865 733**, représentée par **Monsieur Julien HUET**, en sa qualité de Gérant.

Le Mandataire :

La société **PRIME SOLAR**, SAS au capital de 100 000,00 € dont le siège social est situé au **180 Avenue Charles de Gaulle, 08000 Charleville-Mézières**, immatriculée au RCS de Sedan sous le numéro **953 768 181**, représentée par **Monsieur Julien HUET**, en sa qualité de Président.

Article 1 : Objet du mandat

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire pour agir en son nom et pour le compte de la société **SUNLINK PV** dans le cadre du développement technique, de l'instruction environnementale et de l'obtention des autorisations d'urbanisme pour les projets photovoltaïques, notamment pour le projet situé à **Yvernaumont (ZC 19, Lieu-dit "La Religieuse")**.

Article 2 : Liste des pouvoirs délégués

Le Mandataire est expressément autorisé à réaliser les démarches suivantes :

- **Procédures Environnementales (DREAL/MRAe) :** Rédaction et dépôt du formulaire de demande d'examen au "Cas par Cas", constitution du dossier d'Étude d'Impact (si requis) et suivi des échanges avec la MRAe.
- **Instance Agricole (CDPNAF) :** Représentation du projet auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, incluant la justification de la compatibilité agricole du projet (Agrivoltaïsme).
- **Urbanisme (DDT/Mairie) :** Conception, dépôt et suivi du dossier de **Permis de Construire** pour installation au sol, incluant les volets paysagers et les notes de présentation.
- **Études de Sol et Foncier :** Commande des études géotechniques, relevés topographiques, et réalisation des demandes de division parcellaire (parcelle ZC 19).
- **Raccordement :** Dépôt des demandes de raccordement auprès du GRD approprié.

Article 3 : Durée de validité

Le présent mandat est valable pour une période déterminée allant du **01/01/2025 au 31/12/2027**.

Article 4 : Faculté de substitution

Le Mandant autorise expressément le Mandataire à se substituer tout collaborateur ou prestataire de son choix (notamment **Monsieur Tristan MINET**) pour l'exécution et le suivi de ces démarches auprès des administrations.

Fait à **Charleville-Mézières**, le **06/03/2026**

(En deux exemplaires originaux)

Pour le Mandant (**SUNLINK PV**)

Représenté par son gérant **Julien HUET**

Signature et cachet

SUNLINK PV
Julien HUET - Gérant
Tél. 07.69.82.65.64
180, Avenue Charles de Gaulle
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Siret 943.865.733.00019

Pour le Mandataire (**PRIME SOLAR**)

Représenté par son Président Julien HUET

Signature et cachet

 **PRIMESOLAR**
Julien HUET - Président
Tél. 07.69.82.65.64
180, Avenue Charles de Gaulle
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Siret 953.768.181.00026

Page 1 sur 2